

ESPACE DE MISE À L'ABRI

L'Espace de mise à l'abri assure l'hébergement des jeunes isolés étrangers particulièrement vulnérables ayant fait l'objet d'un refus de prise en charge au sein de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) à l'issue de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement. Les jeunes sont hébergés tout au long de la procédure de saisine du juge des enfants et jusqu'à épuisement des voies de recours. Sur les 100 places d'hébergement, 20 sont dédiées à l'accueil de jeunes filles en recours et 3 à l'accueil ponctuel de mineurs en transit.

48 rue du Professeur Gosset, 75018 Paris

Année d'ouverture : 2012

Capacité au 31/12/2024 (pour MAA) : 100 places

PUBLIC ACCUEILLI (JEUNES EN RECOURS (SAISINE DU JE OU APPEL DE LA DÉCISION DU JE))

156 jeunes mis à l'abri en 2024

RÉPARTITION DES JEUNES

31% - FILLES GARÇONS - 69%

16 ans de moyenne d'âge à l'accueil

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

28% - GUINÉE : 44

19% - CÔTE D'IVOIRE : 30

10% - RD CONGO : 16

8% - SOUDAN : 13

8% - ÉTHIOPIE : 12

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024

156 jeunes entrés

151 jeunes sortis

13 jeunes mis à l'abri par mois en moyenne sur l'année

124 jours de mise à l'abri en moyenne